

Procès-Verbal

Séance du 23 septembre 2025

L'an 2025 et le 23 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Cusey sous la présidence de Jean-Michel RABIET, Président.

Présents : CHAUDOUET Bernard, CRESSOT Nicolas, DECHANET Sébastien, DE MESQUITA Auguste, HENRY Emmanuel, RABIET Jean-Michel, ROUSSEAU Olivier.

Absent : VARNEY Patrick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Syndical : 8
- Présents : 7

Date de la convocation : 17/09/2025

Date d'affichage : 24/09/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Langres le 02/10/2025 et publication ou notification du 02/10/2025.

A été nommé secrétaire : Nicolas CRESSOT

Objets des délibérations :

SOMMAIRE

2025-12 – Création d'un poste administratif en activité accessoire

2025-13 – Budget primitif : décision modificative n°1

2025-14 – Convention CCAVM concernant le groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable : avenant n°1

2025-12 – CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF EN ACTIVITE ACCESSOIRE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

Le Président du SIAEP de la Haute-Vingeanne expose au comité syndical qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'une agent pour assurer 4 heures hebdomadaires de secrétariat du syndicat en complément de la mise à disposition d'une secrétaire par la commune de Choilley-Dardenay, en attendant une éventuelle fusion avec le SIAEP de la Haute-Vingeanne 21.

Cette activité pourrait être assurée par un fonctionnaire dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, il est proposé qu'elle soit fixée sur le grade et l'échelle de rémunération de l'agent recruté.

Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Le Président propose donc au comité syndicat de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- AUTORISER le Président à recruter un fonctionnaire pour assurer le secrétariat du syndicat, en précisant que l'intervenant sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire correspondant à son grade dans les autres collectivités, pour 4 heures hebdomadaires,
- AUTORISER le Président, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer les pièces relatives à cette affaire.

2025-13 – BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE N°1

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

Considérant le suivi du budget de l'exercice 2025 du syndicat, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire pour ouvrir des crédits au compte 6518 pour le logiciel métier et au compte 203 pour l'étude qui permettra l'élaboration d'un schéma directeur d'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical décide de :

- ACCEPTER la décision modificative n°1 comme suit :

Budget SIAEP 777-99 : décision modificative n°1			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Cpte 203 (étude)	55 500 €		
Cpte 2156 (réseau eau)	-55 500 €		
Total	0 €	Total	0 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Cpte 6518 (autres bâtiments)	2 160 €	0 €	
Cpte 61523 (entretien réseau)	- 2 160 €		
Total	0 €	Total	0 €

- AUTORISER le Président, ou son représentant en cas d'absence, à signer les pièces relatives à cette affaire.

2025-14 – GROUPEMENT COMMANDE CCAVM POUR L'ELABORATION DE SCHEMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE : AVENANT N°1

POUR	CONTRE	ABSTENTION
7	0	0

Vu la délibération de la CCAVM n°100/24 du 14 novembre 2024 portant sur le projet de groupement de commande pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et l'élaboration de Schémas Directeurs de l'Eau Potable,

Vu la délibération du conseil syndical n°2024_18, en date du 20 novembre 2024, portant sur son adhésion au groupement de commande concernant le recrutement d'une AMO et l'élaboration de schémas directeur de l'eau potable,

Vu la délibération du conseil syndical n°2025_05, en date du 21 juillet 2025, adoptant son retrait du groupement de commande concernant le recrutement d'une AMO et l'élaboration de schémas directeur de l'eau potable,

Vu la délibération de la CCAVM n°103/254 du 11 septembre 2025 portant sur l'avenant N°1 de la convention concernant le groupement pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de schémas directeurs et la réalisation des schémas directeurs d'eau potable,

Considérant que l'avenant n°1 proposé valide le retrait du syndicat du groupement de commande considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical décide de :

- ACCEPTER l'avenant n°1 concerné,
- AUTORISER le Président, ou son représentant en cas d'absence, à signer les pièces relatives à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Problème des pesticides dans l'eau :

Le Président a demandé au secrétaire général de la Préfecture, Monsieur THIRARD, l'organisation d'une réunion afin de trouver une solution concernant le problème de présence de pesticides dans l'eau prélevée.

- Extension de réseau pour la création d'une aire de camping-car à Montsaugéon :

La commune de Le Montsaugéonnais a accepté le devis présenté.

Une convention de financement sera établie. A confirmer après prise de renseignement auprès de Jérôme CHAVAROC.

- Installation de bornes incendie à Dommarien :

Un devis sera proposé à la commune de Dommarien et une convention de financement sera établie. A confirmer après prise de renseignement auprès de Jérôme CHAVAROC.

- Commune d'Isômes étudie la possibilité d'intégrer le syndicat :

La commune d'Isômes demande l'organisation d'une réunion pour étudier le devenir de la source d'Isômes et l'intégration de la commune dans le syndicat.

Séance close à 22 heures

Le Président,
Jean-Michel RABIET

Le secrétaire de séance
Nicolas CRESSOT